

**Logements intermédiaires
T2/T3 avec accès indépendants**

5 T2 dès **97 000 €**

5 T3 dès **130 000 €**

hors frais de notaires subventions déduites

Chaque logement bénéficie de belles surfaces à vivre, d'un jardin ou d'une terrasse, et d'un stationnement privatif aérien.

De construction traditionnelle avec :

- > des matériaux de qualité,
- > des équipements performants qui vous permettront de maîtriser vos charges,
- > une conception architecturale qui favorise un éclairage naturel tout au long de la journée.

Chaque logement est organisé :

- > autour d'un beau séjour lumineux qui communique sur le jardin ou la terrasse, et s'ouvre sur la cuisine,
- > avec une partie nuit indépendante.

Des prestations qualitatives pour un logement :

- > prêt à vivre : avec les finitions intérieures et extérieures - dont choix carrelage (salle d'eau et WC), faïence et revêtement de sol souple dans la gamme proposée,
- > terrain compris avec coffrets, engazonnement et clôture (T3),
- > adaptable aux personnes à mobilité réduite (T3).

Image de synthèse et axonométrie non contractuelles.



T2
(R+1)



T3
(rez-de-jardin)



des prestations optimales pour votre confort

- Performance énergétique RT 2012 pour une meilleure maîtrise de vos consommations
- Chaudière individuelle au gaz de ville
- Porte d'entrée à serrure trois points
- Menuiseries extérieures double vitrage PVC
- Volets roulants sur toutes les menuiseries, motorisés dans le séjour et la cuisine
- Éclairage naturel dans toutes les pièces de vie
- Carrelage, faïence et revêtement de sol souple au choix dans la gamme proposée
- Jardin engazonné clos avec haie végétale ou terrasse
- Un stationnement privatif aérien

des avantages uniques*



Fortes subventions
Ville d'Amiens et
Amiens Métropole



Exonération taxe
foncière 15 ans



Frais de
notaires
réduits



Louez, testez,
achetez



EXEMPLE DE SUBVENTION** :

Logement T2 : subvention à partir
de **20 000 €** par logement

Logement T3 : subvention à partir
de **22 000 €** par logement

* Dispositif Location-Accession soumis à conditions réglementaires. Loi 84-595 du 12 juillet 1984. Vérifiez votre éligibilité auprès de notre service commercial.

** Sous conditions d'obtention des subventions de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole versées à l'opérateur.



PLAN DE SITUATION

